



Hotel à insectes dans le parc urbain

L'apiculture à Maisons-Laffitte



En novembre dernier, la Ville de Maisons-Laffitte a reçu le label ApiCité « 1 abeille - Démarche reconnue » pour la préservation des abeilles sur son territoire. Cette labellisation couronne le travail, entamé depuis plusieurs années, par la Mairie pour conserver et valoriser son patrimoine vert, sa lutte contre le frelon asiatique et la mise en valeur de l'apiculture locale par des manifestations publiques.



sur plusieurs floraisons. Son goût reflète les fleurs de tout le territoire d'où il provient. Il existe deux autres sites d'apiculture à Maisons-Laffitte : sur un des toits-terrasses de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) avenue Molière (4 ruches) et quelques-unes dans les douves du château de Maisons.

Protection des pollinisateurs

35% de ce que nous mangeons dépend de la pollinisation par les insectes et près de 90% des plantes à fleurs dans le monde se développent en partie grâce à la présence des insectes. Certaines activités humaines dont l'utilisation excessive de pesticides **dégradent les milieux naturels fertiles** entre autres des abeilles et des bourdons. Afin de **préserver ces espèces, la Ville a installé un hôtel à insectes** dans le parc urbain, en bas de la rue de Paris. Il se présente comme une maisonnette en bois à plusieurs compartiments, chacun d'entre eux étant

INSTALLER UNE RUCHE CHEZ SOI

Pour favoriser et protéger l'apiculture, plusieurs solutions : **consommer du miel local, stopper l'usage des produits phytosanitaires dans les jardins, planter des arbres et des haies mellifères** (important pour la production de miel) ou **installer des ruches dans son jardin**. Dans ce cas, l'installation est réglementée. Les ruchers peuplés ne doivent pas être placés à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines, 100 mètres si les propriétés sont des habitations ou établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles etc.). Elle est en revanche de 10 mètres lorsqu'il s'agit de bois, landes ou friches.



La cadre de vie remarquable de Maisons-Laffitte est un avantage considérable pour l'apiculture. Depuis 2018, la Ville possède **deux ruchers** (lieu regroupant plusieurs ruches), **utilisés et entretenus par six apiculteurs**. Le premier, avec ses **12 ruches** situées chemin de la Digue, offre près de 800 m² uniquement dédié à la production de miel. Le second, rue de la Digue, à côté de l'aire de sport, compte quant à lui **7 ruches**. Ils produisent un miel dit « toutes fleurs » faisant référence à un miel récolté à chaque fin de saison

créé spécialement dans le but d'attirer une espèce particulière ne trouvant pas son propre habitat dans le cadre environnant. **Un second sera bientôt construit sur l'Île de la Commune**. La Ville a également mis en place la fauche tardive et l'usage des pesticides est proscrit depuis 2015 dans les massifs municipaux. ●

Les dangers : varroa destructor et frelon asiatique

Depuis plusieurs années, les professionnels signalent la disparition brutale de colonies. Le « syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles » serait dû à trois dangers principaux : le *varroa destructor* (acarien), le *vespa velutina* (frelon asiatique) et l'usage de produits phytosanitaires, en parallèle du changement climatique.

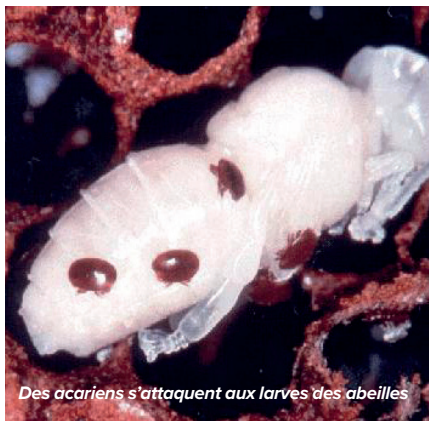


© UNAF

Frelon asiatique

Présent depuis les années 1980, l'acarien *varroa destructor* représente une menace pour les abeilles, notamment les « domestiques » (*Apis mellifera*). L'acarien pose de nombreux problèmes sanitaires à leurs colonies en s'introduisant dans les alvéoles où se trouvent les larves et

en se nourrissant des réserves de graisse des abeilles. L'incidence sur la santé des abeilles est comparable aux dégâts causés par les pesticides et autres produits phytosanitaires, à l'instar des insecticides néonicotinoïdes. Les apiculteurs confrontés à ce problème utilisent généralement des traitements à base d'acides organiques ou de molécules de synthèse. Le *varroa destructor* peut aussi être combattu en le soumettant à de fortes chaleurs.



Des acariens s'attaquent aux larves des abeilles

Le frelon asiatique

L'une des raisons de l'effondrement des colonies d'abeilles est la **présence de frelons asiatiques**. Implanté en France depuis 2004, il est reconnaissable par sa couleur et sa taille. Mesurant entre 3 et 3,5 cm, le frelon asiatique **s'alimente essentiellement d'abeilles domestiques et sauvages**, de guêpes et autres

pollinisateurs. Les dégâts sont considérables pour les apiculteurs qui ont subi de très nombreuses pertes en 2020.

Dès 2018, la Mairie s'est attaquée aux nids de ces frelons. En 2021, 8 nids ont été détruits par des entreprises sur le domaine public. La même année, les apiculteurs de la commune ont reçu quatre pièges primés du Grand prix du concours Lépine en 2018. Ces pièges sont innovants car ils ciblent le frelon asiatique dans le système de capture. ●



Pièges anti-frelons



La Ville s'engage pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages



Régis PHILIPPON

Conseiller municipal délégué au Développement numérique

“ Pour récolter 1 kg de miel, il faut en moyenne 6 000 abeilles qui butinent près de 800 000 fleurs ”

LA MEILLEURE SOLUTION : LE SIGNALLEMENT PRÉCOCE

Le meilleur moyen de lutte reste avant tout la veille collective et permanente. Les nids apparaissent au début du printemps lorsque les feuilles des arbres ne sont pas totalement constituées. Si un nid se trouve sur le domaine public, il faut signaler sa présence auprès de la mairie afin que les services demandent une intervention pour destruction. S'il est détecté dans une propriété privée, il doit être retiré dans les plus brefs délais par une entreprise spécialisée, les pompiers n'effectuant pas cette intervention. Enfin, les nids détectés dans le Parc doivent être signalés auprès de l'ASP pour qu'elle procède à leur enlèvement.



Nid de frelons asiatiques

© UNAF